

Vous avez déjà créé votre compte pour répondre à l'enquête Prix des grumes, passez à l'étape 2. Accéder à l'enquête Exploitations forestières et Scieries en 2023.

Pour créer votre compte de connexion personnel :

1- créer un compte d'accès sur : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/> .

Vous arrivez sur cet écran :



Portail d'authentification du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

JE ME CONNECTE

Avec un compte Agriculture

Tous les champs sont obligatoires

Adresse électronique

Veuillez renseigner une adresse électronique valide

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

OU

Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Vous devez renseigner tous les champs :

- * Nom de naissance
- * Renseignez vos prénoms, séparés par une virgule
- * Cette adresse électronique vous servira d'identification lors de chacune de vos connexions.
- * Le mot de passe doit contenir 8 caractères minimum parmi 3 des 4 classes suivantes : minuscule, majuscule, nombre et caractère spécial parmi ! @ # \$ % ^ & * () _ { } ; : ; ? < > .
- * Confirmez le mot de passe en le saisissant une seconde fois à l'identique.

JE CRÉE UN COMPTE

En complétant le formulaire d'inscription Agriculture

Tous les champs sont obligatoires

Nom de naissance

Prénoms [?]

Adresse électronique [?]

Mot de passe [?]

Confirmation du mot de passe

J'accepte les [Conditions Générales d'Utilisation](#)

CRÉER UN COMPTE

OU

Avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Comment ça se passe ?

Vous pouvez créer un compte Agriculture en vous connectant avec FranceConnect

OU

Vous complétez les différents champs demandés et validez votre création de compte en cliquant sur le bouton "Créer un compte". Vous recevrez un premier message électronique vous demandant d'activer votre compte en cliquant sur un lien.

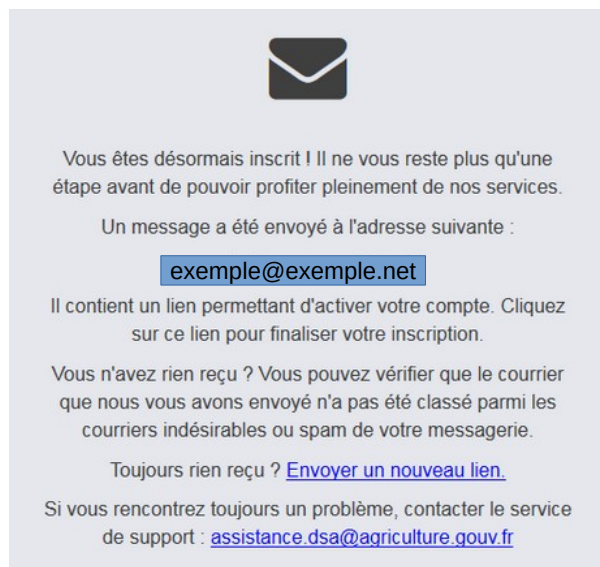
Dans les deux cas, vous devrez de nouveau vous connecter pour accéder à votre démarche en ligne.

* N'oubliez pas de prendre connaissance et d'accepter les conditions générales d'utilisation en cochant la case.

* Cliquez sur l'icône CREER UN COMPTE

2 - Une page de confirmation s'affiche.

Vous allez recevoir un courrier électronique à l'adresse que vous avez indiquée. Il contient un **lien d'activation, valable 96H**, permettant de valider votre inscription. **Tant que vous n'aurez pas cliqué sur le lien, vous ne pourrez pas utiliser votre compte** pour accéder à une téléprocédure. Si vous cliquez sur le lien après l'expiration de ce délai, il vous sera proposé de vous renvoyer un nouveau lien d'activation.



3 - Si vous cliquez sur le lien d'activation dans le délai de 96H, votre inscription est validée et vous pouvez utiliser votre compte. Une page confirmant l'activation de votre compte s'affiche.

C'est presque terminé !



Pour accéder à l'enquête exploitation forestière et scierie en 2023, merci de vous déconnecter de cette page. La notice 2/ Accéder à l'enquête détaille le mode d'emploi pour compléter le questionnaire.